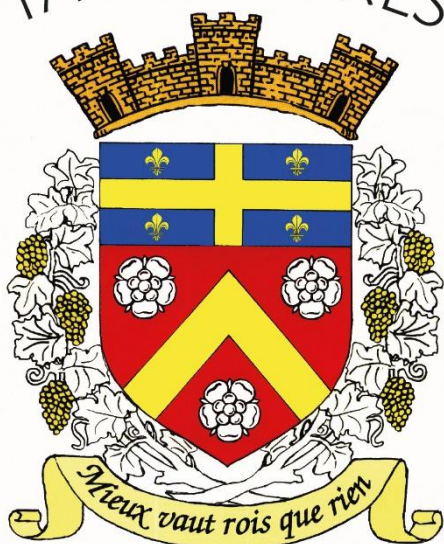


2025

Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique

MAIRIE DE
TACOIGNIÈRES



Conseil municipal du 13 février 2026

REÇU EN PREFECTURE

1e 14/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21_D0-078-2178 06 058-2026 0213-2026_II_03-

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
LES CHIFFRES CLES 2025	3
PRESENTATION DES RESULTATS	4
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	5
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	12
RATIOS INFORMATIFS	13

INTRODUCTION

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le CFU présente l'avantage de délivrer une information financière plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et comptes de gestion :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimant les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Il apporte une information enrichie grâce au rapprochement de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée ;
- Sa confection s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de l'EPCI et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) pouvant servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.
- Sa confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Le CFU comprend deux grandes sections :

- La section de fonctionnement, relative à la gestion courante ;
- La section d'investissement, retraçant les opérations modifiant le patrimoine.

Il constitue l'arrêté des comptes et remplace les votes intervenant auparavant sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Contrairement au budget qui doit être équilibré, le compte financier unique met en évidence les écarts entre dépenses et recettes pour chaque section.

Il a été proposé au conseil municipal lors de sa séance du 13 février 2026 d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, mais également d'arrêter les résultats définitifs tels que présentés et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
 - . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
 - . Elles sont équilibrées.

LES CHIFFRES CLES 2025

Recettes de fonctionnement :

842.372,13 €

+3,36% par rapport à 2024

Dépenses de fonctionnement :

744.266,36 €

+6,08% par rapport à 2024

Epargne brute * :

95.296,38 €

-20,70% par rapport à 2024

Recettes d'investissement :

202.572,08 €

+11,82% par rapport à 2024

Dépenses d'investissement :

158.743,14€

-75,33% par rapport à 2024

Encours de dette : 434.629,20€
au 31/12/2025

Désendettement / 2025 : 30.783,74€

Capacité de désendettement : 3,59 ans

*Cet indicateur est égal à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté et hors mouvements d'ordre) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'exercice, hors travaux en régie et hors charges d'intérêts.

PRESENTATION DES RESULTATS

Les réalisations budgétaires 2025 sont les suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 744.266,36 €
 - Recettes : 842.372,13 €
- ✓ Section d'investissement :
 - Dépenses : 158.743,14 €
 - Recettes : 202.572,08 €

A la clôture de l'exercice 2025, le CFU du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 869.373,51 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	628.198,17 €
Excédent d'investissement cumulé :	104.875,34 €
Restes à réaliser :	136.300,00 €
Résultat cumulé :	<u>869.373,51 €</u>

Les restes à réaliser 2024 se détaillent comme suit :

- En dépenses : 73.700,00 €
- En recettes : 210.000,00 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2025	842 372,13 €	202 572,08 €
DEPENSES exercice 2025	744 266,36 €	158 743,14 €
Resultat	98 105,77 €	43 828,94 €
Résultat antérieur reporté au 31/12/2024	530 092,40 €	61 046,40 €
Résultat de cloture cumulé au 31/12/2025	628 198,17 €	104 875,34 €
Solde des restes à réaliser		136 300,00 €
RESULTAT EXERCICE 2025	628 198,17 €	241 175,34 €
Résultat cumulé	869 373,51 €	

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

►► Des dépenses de fonctionnement moins élevées que prévues de 129.417,95 € par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement)

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 744.266,36 €.

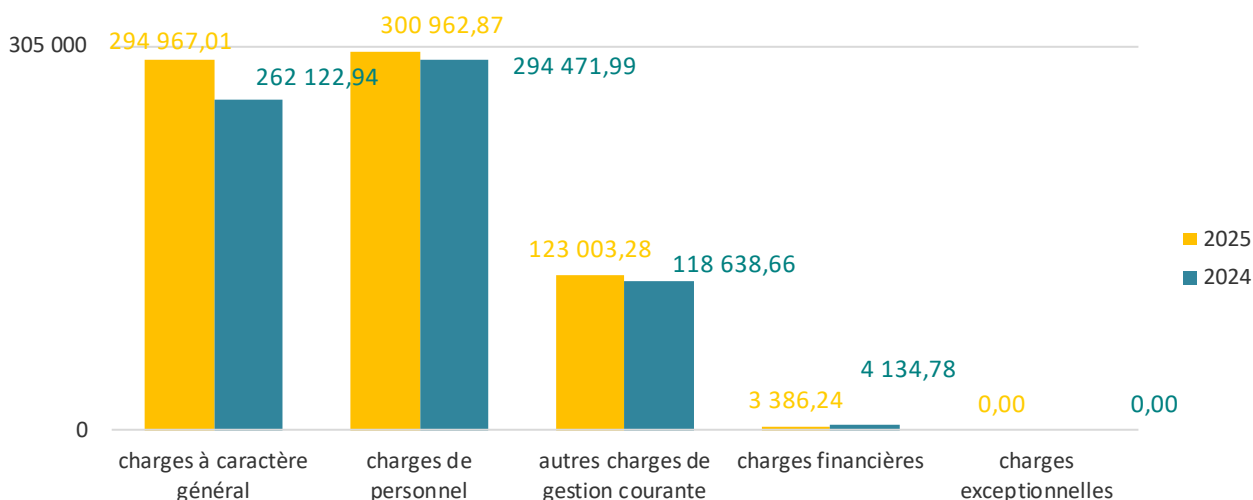
- ✓ 743.541,40 € en dépenses réelles de fonctionnement soit 99,90% des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 724,96 € en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 0,10% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Il est constaté une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 42.663,99 € par rapport à 2024, soit +6,08%.

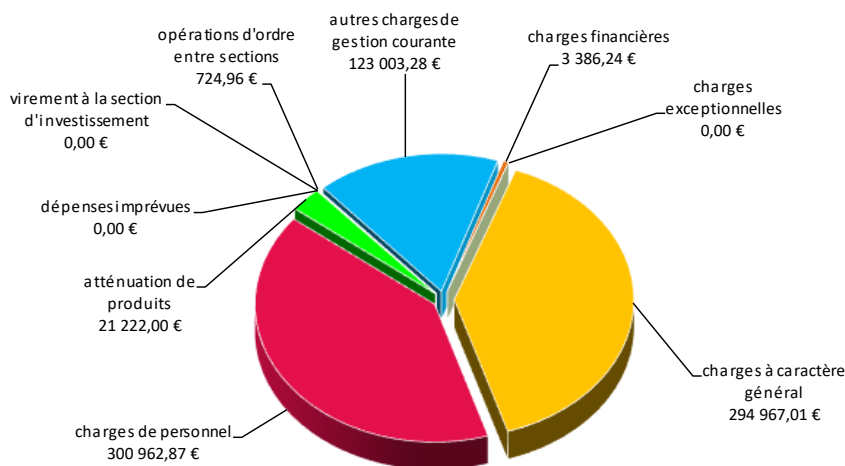
Chapitre	Libellé Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	CFU 2025 - CFU 2024	% d'évolution
Chapitre 011	charges à caractère général	262 122,94	387 646,36	294 967,01	32 844,07	12,53
Chapitre 012	charges de personnel	294 471,99	319 690,00	300 962,87	6 490,88	2,20
Chapitre 014	atténuation de produits	21 516,00	22 800,00	21 222,00	-294,00	-1,37
Chapitre 022	dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 023	virement à la section d'investissement	0,00	463 998,17	0,00	0,00	
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	718,00	724,96	724,96	6,96	0,97
Chapitre 65	autres charges de gestion courante	118 638,66	138 872,99	123 003,28	4 364,62	3,68
Chapitre 66	charges financières	4 134,78	3 450,00	3 386,24	-748,54	-18,10
Chapitre 67	charges exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0,00	
Chapitre 68	dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DEPENSES		701 602,37	1 337 682,48	744 266,36	42 663,99	6,08

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement 2025 et 2024



Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitres :



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 294.967,01 en 2025 contre 262.122,94 € en 2024, soit une hausse de 12,53%. Les postes essentiellement en hausse sont : achat de prestations de services, alimentation, entretien de terrain, entretien de bâtiments publics, entretien de voirie, maintenance, fêtes et cérémonie, frais d'affranchissement, nettoyage des bâtiments, autres services extérieurs. Tandis que les postes en baisse sont : énergie, fournitures d'entretien, vêtements de travail, contrat de prestation de services, entretien du matériel roulant, frais d'actes et de contentieux, entretien autres bâtiments.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 300.962,87 en 2025 contre 294.471,99 € en 2024, soit une hausse de 2,20%. Cette hausse est due à l'évolution de carrière des agents liée à l'ancienneté et à la technicité, aux revalorisations du SMIC, à l'augmentation du contrat d'assurance des personnels et aux honoraires des visites médicales réalisées.

Le ratio « charges de personnel » par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement est en baisse pour s'établir à 40,44% en 2025 contre 41,97% en 2024, soit 243,49 €/habitant (246,62 €/habitant en 2024).

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 21.222,00 € correspondant au reversement au FPIC en baisse de 1,37%.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 123.003,28 en 2025 contre 118.638,66 € en 2024, soit une hausse de 3,68 %. Cette hausse est essentiellement due aux postes du service incendie (+2.2485,18 €) et redevances concessions logiciels (+5.916,05 €).

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 6.510,00 €
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 60.927,34 €
- aux versements des subventions aux associations pour 2.400,00 €
- à la contribution au service d'incendie pour 39.702,99 €

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 3.386,24 € en 2025 contre 4.134,78 € en 2024. Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 0,00 € en 2025 (titre annulé sur exercice antérieur).

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 463.998,17 € en 2025 contre 400.307,03 € en 2024.

II. Recettes de la section de fonctionnement

Des recettes de fonctionnement plus élevées que prévues de 35.282,05 € par rapport au budget primitif (hors opérations d'ordre et résultat reporté)

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 842.372,13 €.

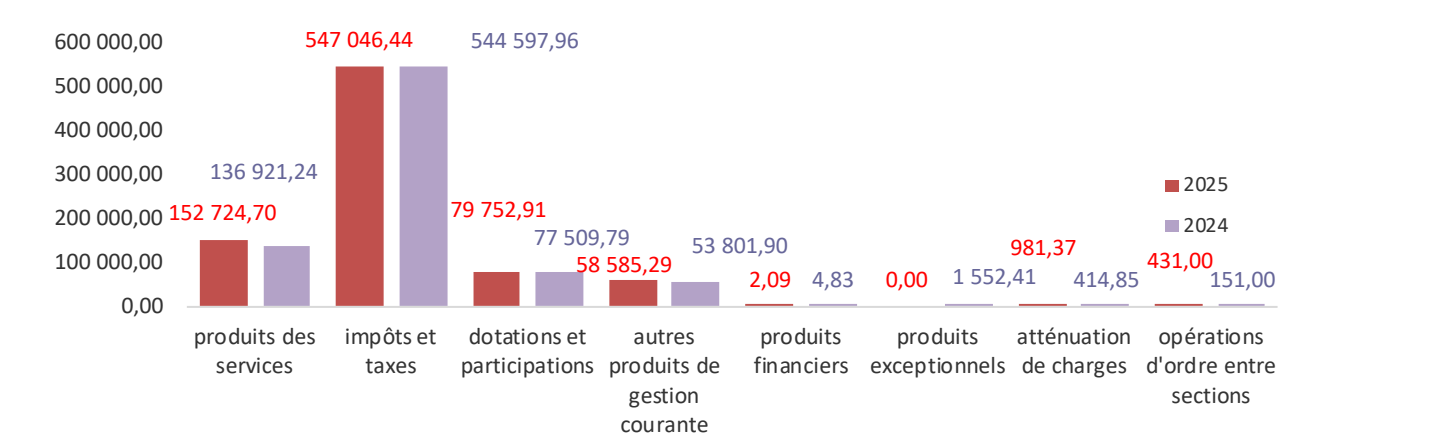
- ✓ 842.221,93 € en recettes réelles de fonctionnement, soit 99,98% des recettes totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 150,20 € en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,02% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Il est constaté une hausse des recettes réelles de fonctionnement de 27.353,00 € par rapport à 2024.

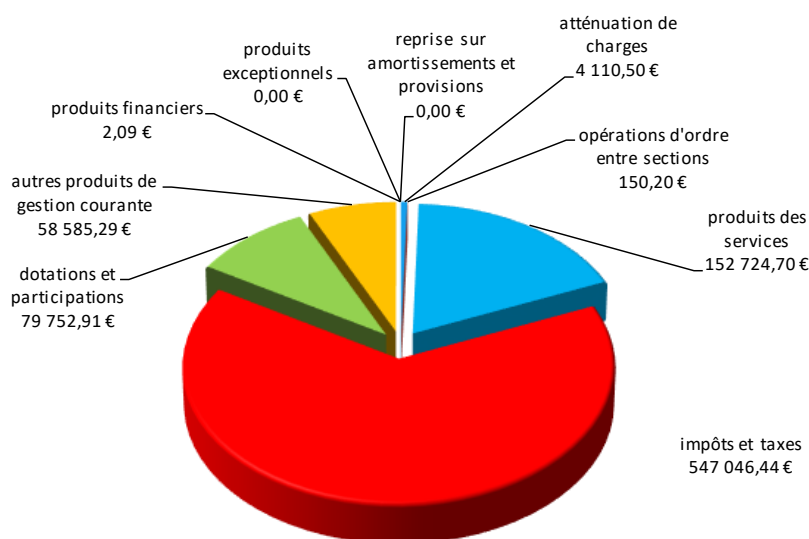
Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Libellé Recettes de fonctionnement	Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	CFU 2025 - CFU 2024	% d'évolution
Chapitre 002	résultat de fonctionnement reporté	0,00	530 092,40	0,00		
Chapitre 013	atténuation de charges	480,00	2 980,00	4 110,50	3 630,50	0,00
Chapitre 042	opérations d'ordre entre sections	151,00	650,20	150,20	-0,80	
Chapitre 70	produits des services	136 921,24	128 639,00	152 724,70	15 803,46	11,54
Chapitre 73	impôts et taxes	544 597,96	546 895,00	547 046,44	2 448,48	0,45
Chapitre 74	dotations et participations	77 509,79	72 714,00	79 752,91	2 243,12	2,89
Chapitre 75	autres produits de gestion courante	53 801,90	55 709,88	58 585,29	4 783,39	8,89
Chapitre 76	produits financiers	4,83	2,00	2,09	-2,74	-56,73
Chapitre 77	produits exceptionnels	1 552,41	0,00	0,00	-1 552,41	-100,00
Chapitre 78	reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES		815 019,13	1 337 682,48	842 372,13	27 353,00	3,36

Recettes réelles de fonctionnement 2025 et 2024



Répartition des recettes de fonctionnement par chapitres :



Chapitre 013 : Les atténuations de charges s'établissent à 4.110,50 € en 2025 contre 480,00 € en 2024. Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents du travail.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 152.724,70 € en 2025 contre 136.921,24 € en 2024, soit une hausse de 11,54%. Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les recettes de restauration scolaire (127.741,70 € en 2025 contre 115.684,24 € en 2024), les autres prestations de services notamment la participation pour l'agence postale communale (14.400,00 € en 2025 contre 11.940,00 € en 2024).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les concessions dans le cimetière (3.080,00 € en 2024 contre 4.740,00 € en 2024).

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 547.046,44 € en 2025 contre 544.597,96 € en 2024 soit une hausse de 0,45%. Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Les recettes de ce chapitre représentent plus de 64,95% des recettes réelles de fonctionnement.

- Bases totales prévisionnelles notifiées en mars 2025 pour l'élaboration budgétaire :
 - Foncier bâti..... 1 828 000
 - Foncier non bâti 20 600
- Bases totales réelles notifiées en décembre 2025 :
 - Foncier bâti..... 1 848 874
 - Foncier bâti..... 18 698

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution du produit du chapitre Impôts et taxes	423 411,60	434 723,19	446 747,24	460 167,27	491 458,64	527 339,72	544 597,96	547 046,44
Variation	7,44%	2,67%	2,77%	3,00%	6,80%	7,30%	3,27%	0,45%

Les autres postes de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par la CCPH, pour 6.975,96 €.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation, pour 58.079,48 € contre 71.209,00 € en 2024.
- Les droits de place 360,00 €.
- Les rôles supplémentaires pour 3.549,00 € contre 2.617,00 € en 2024.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 79.752,91 € en 2025 contre 77.509,79 € en 2024, soit une hausse de 2,89%. Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Cette hausse est due essentiellement à une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale pour 1.432,00 € et au FDPTP pour 3.761,00 €.

Le produit de la DGF est en revanche reparti à la baisse. L'effort de la commune depuis le début du mandat au titre de la contribution au redressement des finances publiques s'élève 8.290,00 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Dotation de Fonctionnement	51 135,00	46 350,00	40 769,00	44 354,00	46 436,00	44 825,00
Variation annuelle	-4 587,00	-4 785,00	-5 581,00	3 585,00	2 082,00	-1 611,00
Dotation de Solidarité Rurale	13 098,00	13 265,00	13 457,00	15 794,00	18 256,00	19 688,00
Variation annuelle	209,00	167,00	192,00	2 337,00	2 462,00	1 432,00
Variation cumulée	-4 378,00	-4 618,00	-5 389,00	5 922,00	4 544,00	-179,00
Dotation Globale de Fonctionnement	-8 290,00					

Le FDPTP (Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle), dotation prélevée sur les recettes de l'Etat et répartie par le Conseil départemental entre les communes et les intercommunalités défavorisées par la faiblesse du potentiel fiscal ou l'importance de leurs charges, s'élève en 2025 à 12.717,00 € contre 8.956,00 € en 2024, soit une hausse de 41,99%.

La recette au titre du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments s'élève à 95,91 € en 2025 contre 1.058,50 € en 2024.

Chapitre 75 : Les produits de gestion courante s'établissent à 58.585,29 € en 2025 contre 53.801,90 € en 2024, soit une hausse de 8,89%. Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues de l'encaissement des locations s'élevant à 43.725,68 € en 2025 contre 49.265,53 € en 2024 (logement école vacant 6 mois) dont 16.005,00 € en 2025 contre 12.290,00 € en 2024 de location de la salle des fêtes.

Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 2,09 € en 2025 contre 4,83 € en 2024. Dans ce chapitre se trouve notamment le revenu des parts sociales de la Caisse d'Epargne.

Chapitre 77 : Aucune écriture n'a abondé ce chapitre en 2025.

Chapitre 042 : Les opérations d'ordre budgétaires s'établissent à 150,20 € en 2025 contre 151,00 € en 2024. Cette somme correspond à l'amortissement de la subvention attribuée à Kassoumaï.

En résumé, la section de fonctionnement dégage un **résultat positif de 98.105,77 €** euros hors résultat antérieur reporté.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT



La commune a réalisé 158.592,94 € d'investissement (hors remboursement de capital des emprunts et opérations d'ordre)

I. Dépenses de la section d'investissement

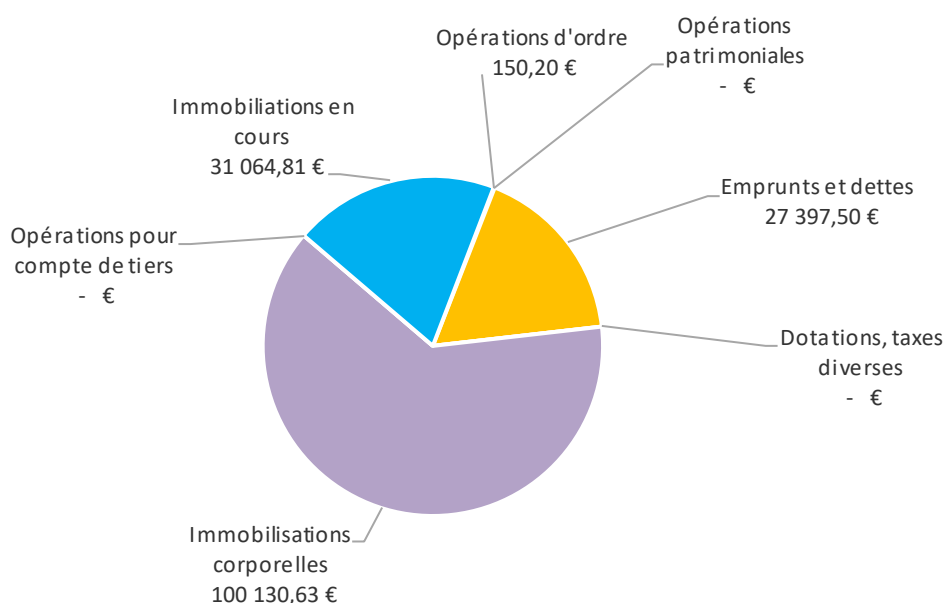
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 158.743,14 €.

- ✓ 158.592,94 € en dépenses réelles d'investissement soit 99,91% des dépenses totales de la section d'investissement.
- Dont,
- ✓ 150,20 € en dépenses d'ordre soit 0,01% des dépenses totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

DEPENSES	CFU 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2025	CFU 2025	CFU 2024 - CFU 2025	% d'évolution
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	151,00	650,20	0,00	150,20	0,00	
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	5,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	7 295,12	3 400,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 13 - subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	211 447,84	28 267,37	1 500,00	27 397,50	-184 050,34	-87,04
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	0,00	1 875,00	3 000,00	0,00	0,00	
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	72 986,94	411 264,03	69 200,00	100 130,63	27 143,69	37,19
Chapitre 23 - immobilisations en cours	291 338,23	537 684,87	0,00	31 064,81	-260 273,42	
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 45 - opérations pour comptes de tiers	60 279,16	0,00	0,00	0,00	-60 279,16	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	643 504,25	983 141,47	73 700,00	158 743,14	-484 761,11	-75,33

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025



Les dépenses d'équipement brut 2025 s'élèvent à 131.195,44 € contre 364.325,17 € en 2024. La municipalité poursuit activement sa politique de maintien des routes et des équipements communaux et scolaires pour répondre aux besoins de mise aux normes, de sécurité et de confort.

Les principaux investissements 2025 sont les suivants :

➤ **Ecole :**

- Mobilier scolaire 2.288,16 €
- Volet rigide 2.241,12 €
- Carillon 482,40 €
- Remplacement des éclairages par des dispositifs à LEDs..... 7.920,00 €

➤ **Cantine-garderie**

- Vélux cuisine 1.176,00 €
- Tablette pour pointage des effectifs 351,60 €
- Transformation du réseau électrique en tarif jaune 1.518,00 €

➤ **Aménagements urbains**

- Clôture Clos des Pointes 8.194,56 €
- Clôture Clos de la Gare 1.1774,34 €
- Buts city stade 1.160,78 €
- Jardinières béton 1.125,60 €

➤ **Foyer rural**

- Vélux mezzanine 8.820,00 €
- Centrale incendie..... 1.780,20 €
- Stores pour les velux 921,60 €
- Armoires inox cuisine 7.077,60 €
- Cendriers corbeille 1.616,40 €

➤ **Voiries**

- Abri bus Grande Rue et rue des Bas Fonceaux..... 14.456,40 €
- Dalles bétons abris bus Grande Rue et rue des Bas Fonceaux..... 5.604,00 €
- Guirlandes de Noël 1.566,00 €
- Borne incendie 34 rue des Bas Fonceaux 4.273,27 €

➤ **Matériels et outillages**

- 2 crêpières 79,98 €
- 6 extincteurs..... 636,36 €

➤ **Mairie**

- Ordinateur 3.057,84 €
- Remplacement des éclairages par des dispositifs à LEDs..... 2.483,22 €

➤ **Bâtiment Socio-Educatif**

- Transformation du réseau électrique en tarif jaune 1.056,00 €
- Serrure gâche électrique de l'agence postale..... 1.056,00 €
- Remplacement des éclairages par des dispositifs à LEDs..... 7.098,00 €

➤ **Eglise**

- Pompe à chaleur 10.594,80 €
- Coffret protection PAC..... 776,40 €
- Diagnostic structurel de la charpente 15.000,00 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre 16.064,81 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 73.700,00 € :

- Cautionnements reçus	1.500,00 €
- Mission CSPS église	3.000,00 €
- Balayeuse	31.000,00 €
- Borne parking mairie	2.500,00 €
- Bois du Theil	35.000,00 €
- Mobilier scolaire	700,00 €

II. Recettes de la section d'investissement

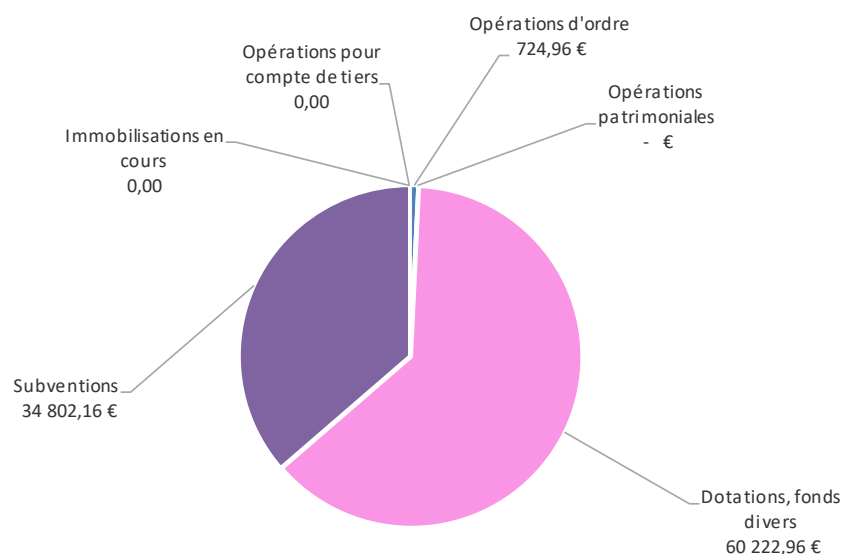
Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 202.572,08 €.

- ✓ 201.847,12 € en recettes réelles d'investissement soit 99,64% des recettes totales de la section d'investissement.
- ✓ 724,96 € en recettes d'ordre et d'opérations patrimoniales soit 0,36% des recettes totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

RECETTES	CFU 2024	BP 2025	Restes à réaliser 2025	CFU 2025	CFU 2024 - CFU 2025	% d'évolution
Résultat d'invest reporté						
R001 - résultat antérieur	0,00	61 046,40	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	0,00	463 998,17	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	718,00	724,96	0,00	724,96	6,96	
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	5,96	0,00	0,00	0,00	-5,96	
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	47 905,88	69 763,00	0,00	60 222,96	12 317,08	25,71
Chapitre 13 - subventions d'investissement	71 794,52	131 843,80	210 000,00	34 802,16	-36 992,36	-51,53
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	0,00	106 000,00	0,00	106 822,00	106 822,00	
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 23 - immobilisations en cours	453,75	0,00	0,00	0,00		
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Chapitre 45 - opérations pour comptes de tiers	60 279,16	0,00	0,00	0,00	-60 279,16	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	181 157,27	833 376,33	210 000,00	202 572,08	21 414,81	11,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025



Les principales recettes d'investissement ont été constituées par :

Recettes réelles :

- Le FCTVA.....59.689,46 €
- La taxe d'aménagement 533,50 €
- Les subventions34.802,16 €
- L'emprunt..... 106.000,00 €
- Dépôt et cautionnement reçus..... 822,00 €

Recettes d'ordre :

- Les opérations patrimoniales..... 724,96 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 210.000,00 € :

- DETR (église) 40.000,00 €
- CD 78 (rénovation église) 170.000,00 €

En résumé, la section d'investissement dégage un résultat annuel positif de 43.828,94 € euros hors résultat antérieur reporté.

RATIOS INFORMATIFS

Ratios		CFU 2025		Ratios nationaux 2024
N°	Libellé	Montants	€ / %	Communes de 500 hab à 2000 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	<u>742 816,44</u> 1219	609,37 €	667,00 €
2	Produit des impositions directes / population	<u>481 631,00</u> 1 219	395,10 €	373,00 €
3	Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	<u>842 221,93</u> 1 219	690,91 €	830,00 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	<u>131 195,44</u> 1 219	107,63 €	323,00 €
5	Encours de la dette / population	<u>344 353,71</u> 1 219	282,49 €	474,00 €
6	Dotation globale de fonctionnement / population	<u>64 513,00</u> 1 219	52,92 €	145,00 €
7	Dépenses de personnel / DRF	<u>300 962,87</u> 742 816,44	40,52%	44,70%
8	Dette / RRF	<u>434 629,20</u> 842 221,93	51,61%	NC
9	DRF + Rembt Dette / RRF (marge d'autofinancement courant)	<u>769 468,57</u> 842 221,93	91,36%	88,20%
10	Dépenses d'équipement brut / RRF (taux d'équipement)	<u>131 195,44</u> 842 221,93	15,58%	38,90%